

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal Mois de décembre 2016 N° 391

La municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



"Souvenir du repas des aînés du 16 octobre 2016 organisé par les membres du CCAS.
Des colis seront distribués en fin d'année pour ceux qui n'ont pu y assister. "

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Alexandre CZECH, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Marinette PUECH à Christian CRETIN.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 24 octobre 2016.

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

Lors de la dernière séance, le Conseil municipal avait souhaité requérir des informations complémentaires quant à la prise de compétence, dès 2017, de la compétence optionnelle « Aménagement des rivières et de leurs affluents d'intérêt communautaire ». Dans l'attente de la réunion du prochain Conseil communautaire, M. le Maire propose de reporter une nouvelle fois le vote des statuts. Il rappelle que les communes ont un délai de trois mois pour se prononcer, soit jusqu'au 20 décembre 2016.

2. Remboursement des frais 2016 par le SIVOS du Val de Grosne

Le remboursement des frais par le SIVOS du Val de Grosne s'élève cette année à 10 180.87 €. Il comprend l'utilisation de la salle communale pour la cantine (Salle : 854.00 € + Electricité: 970.20 €) ainsi que les heures de ménage effectuées par un agent communal dans les écoles (8 356.67 €). Le Conseil charge le Maire de mettre cette somme en recouvrement.

- Comptes-rendus de réunions :

- **Agence technique départementale 71 - réunion du 23/11/2016** : Le projet de réhabilitation de l'école du Quart Rameau est relancé suite à l'abandon du projet de pôle scolaire à Nanton. La Commune bénéficiera de l'appui de l'ATD pour le montage technique et financier du projet. Une première visite a eu lieu cet après-midi. L'objectif est de redéfinir l'espace scolaire intérieur (salle de classe, escalier, vestiaire et sanitaires), remettre aux normes le bâtiment (isolation, électricité et chauffage) et de créer un logement communal à l'étage. La commune pourrait bénéficier de subventions importantes (70 % au maximum).
- **Modification du plan de zonage de l'assainissement collectif – réunion du 21/11/2016**: Première réunion d'échanges technique avec le bureau d'études NALDEO qui a exposé sa démarche de projet et sollicité quelques données complémentaires sur le réseau d'assainissement collectif actuel (nombre de foyers, enregistrement de passage de caméra etc.).

- Questions et informations diverses :

- **Vie associative** : L'association « Roulottes en chantier » est autorisée à installer en 2017 un chapiteau aux Brenots durant une semaine. Le projet consiste à créer une école artistique itinérante, basée sur les Arts du cirque avec des ateliers artistiques et pédagogiques pour tout public.
- **Passage piétonnier devant la mairie** : le chemin est toujours impraticable par temps pluvieux. Les écoliers sont obligés de passer sur la route. Des travaux plus importants devront être mis en œuvre en 2017.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Elodie PHILIPPON à Christian CRETIN.

Absent excusé : Alexandre CZECH,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 23 novembre 2016.

1. Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel territorial

Le Conseil municipal renouvelle son adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2017, il sera remis en concurrence par le Centre de gestion en 2017 pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2018.

2. Personnel communal : régime indemnitaire de fin d'année

Le régime indemnitaire des agents territoriaux n'étant pas de droit, il appartient au Conseil d'autoriser son versement et de fixer le montant maximum des enveloppes budgétaires par catégorie d'agents. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Abstention de M. BECK), de l'attribution des primes de fin d'année pour les agents communaux et charge le Maire de procéder aux attributions individuelles dans la limite des plafonds arrêtés.

- Questions et informations diverses :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : En l'absence de délibération, l'avis de la Commune est réputée favorable. Après renseignement pris, l'intérêt communautaire ne s'appliquera pas sur la Grosne. Ainsi, le SMAG pourra continuer à exercer sa compétence en 2017.
- Houppiers 2016 : 23 têtes restantes. Une nouvelle attribution interviendra en début d'année.
- Travaux : un éclairage extérieur est à prévoir devant l'entrée de l'école du Quart Rameau.

La date du prochain conseil municipal est fixée le 25 janvier 2017 à 20h00.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

RECEPTION DES VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE :

Toute la population ainsi que les nouveaux habitants sont conviés à venir à la réception des vœux de la municipalité ainsi qu'au vin d'honneur qui se tiendra à la salle des fêtes :

Samedi 7 janvier 2017 à 18h00



GRIPPE AVIAIRE (VIRUS H5N8):

RENFORCEMENT DES MESURES POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage, les détenteurs de volailles (ou autres oiseaux captifs) doivent exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux. Les mesures suivantes sont obligatoires sans dérogation possible :

- 1. le stockage des aliments et les lieux d'abreuvement doivent être protégés des oiseaux sauvages ;**
- 2. aucune volaille (palmipède et gallinacée) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages ou des volailles d'un élevage professionnel.**

Pour ces deux mesures, le **confinement des élevages ou la pose de filets** permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages est imposé.

- 3. il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au delà de cette période, l'épandage est possible ;

- 4. il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel** utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE VOUS INFORME :

- La collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les mercredis : Pas de changement pour 2017.
- Une colonne de tri pour papiers a été installée à côté des points d'apports volontaires. *Journaux, magazines, publicités, enveloppes, courriers, livres, cahiers, catalogues et annuaires*, TOUS LES PAPIERS SE TRIENT et SE RECYCLENT même votre *Lalhuye*, pensez-y !
- Pour plus d'info sur votre communauté de communes, rendez-vous sur leur nouveau site Internet : www.cc-entresaoneetgrosne.fr

FERMETURE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE :

Le **secrétariat de mairie** sera fermé du 26 au 30 décembre inclus.

La **bibliothèque municipale** sera fermée les mardis 20 et 27 décembre.

Les **déchetteries** seront fermées les samedis 24 et 31 décembre.

A COMPTER DE JANVIER 2017 :

Les horaires d'ouverture au public seront modifiés. Le secrétariat de mairie vous accueillera **les mardis de 16h30 à 18h00** et les vendredis de 15h00 à 18h00.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES 2017 :

Dernier rappel ! Pour pouvoir voter en 2017 (élections présidentielles et législatives), pensez à vous inscrire sur les listes électorales AVANT LE 31 DECEMBRE 2016. Il convient pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de trois mois. Un formulaire de demande d'inscription sera à compléter sur place et à signer par vos soins. **Une permanence exceptionnelle se tiendra en mairie pour réceptionner les dernières inscriptions :**

**Samedi 31 décembre 2016
de 10h00 à 12h00**

ETAT CIVIL

Naissance

TESSIER CLAIN Franck (02/11/2016)

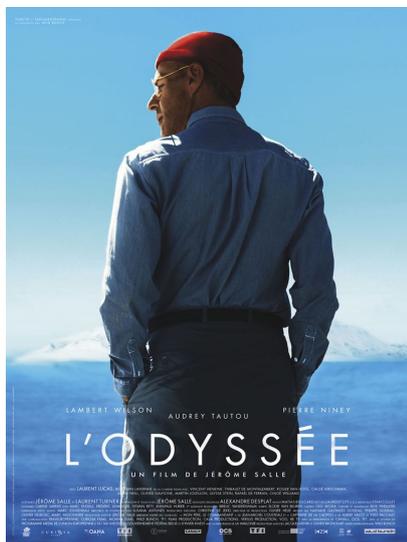
Décès

TRACOL Jacques (05/10/1931 – 19/11/2016)

SAUSER Arlette (06/09/1929 – 20/11/2016)

A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

CINEMA NUMERIQUE : *salle des fêtes de Lalheue*



Mercredi 11 janvier à 20h30

« L'ODYSSEE »

BIOPIC – FILM FRANÇAIS DE JEROME SALLE
AVEC LAMBERT WILSON, PIERRE NINEY, AUDREY TAUTOU

1948. Jacques-Yves Cousteau, sa femme et ses deux fils, vivent au paradis, dans une jolie maison surplombant la mer Méditerranée. Mais Cousteau ne rêve que d'aventure. Grâce à son invention, un scaphandre autonome qui permet de respirer sous l'eau, il a découvert un nouveau monde. Désormais, ce monde, il veut l'explorer. Et pour ça, il est prêt à tout sacrifier.

Court métrage : OKTAPODI de Emud Mokhberi

FLEURIR LALHEUE – A.S.L

Samedi 14 janvier à 18h00 :

Rendez-vous au traditionnel brûlage des sapins

Ramassage des sapins à partir de 9h00. Merci de les détacher, d'enlever leurs garnitures et de les poser à un endroit accessible pour les bénévoles.

Un grand sapin sera ensuite érigé dans la rue Jean à côté de l'atelier municipal. Aux alentours de 18h00, nous le ferons s'embraser pour le plaisir des petits et des grands.

A l'issue du brûlage, un vin chaud vous attendra pour un moment de convivialité.



Communauté de Communes Entre Saône et Grosne :

Mercredi 18 janvier à 14h00 :

ATELIER « INITIATION AUX COSMETIQUES MAISON »



Dans la continuité de l'initiation aux cosmétiques au naturel réalisée le 21 septembre 2016, la Communauté de Communes organise une seconde session basée sur la création de A à Z d'une crème adaptée à votre peau !

Vous pourrez découvrir les différents ingrédients et leurs propriétés et repartir avec votre préparation.

Formation gratuite organisée dans le cadre du Programme de Prévention des déchets, en partenariat avec Bulles de M'Alice. Inscription limitée à 10 personnes.

Informations et inscription auprès d'Anne-Laure MERLIN, service Gestion des déchets
Tél. : 03 85 44 78 99 contact@cc-entresaoneetgrosne.fr